



# Rapport d'audit

<b>Type de visite:</b>	Audit de renouvellement
<b>Rapport de:</b>	TRANSPORTS UNIROUTE
<b>Référence LRQA:</b>	FQA00002542 / 5802236
<b>Date(s) d'audit:</b>	06-Janvier-2026
<b>Date de rapport:</b>	05-Janvier-2026
<b>Adresse client:</b>	3 RUE DU POINT DU JOUR, CHEVIGNY ST SAUVEUR, 21800, France
<b>Standard(s) d'audit:</b>	Decret Plastique
<b>Equipe d'audit:</b>	Sebastien BAUER
<b>Bureau LRQA:</b>	FQA France

## Contenu

	Page
01. Synthèse pour la Direction	3
02. Constats d'audit	4
03. Détails de la prochaine visite	5
04. Détails de la recommandation	6
05. Informations complémentaires	7
06. Annexes	8

### Annexe(s):

FQA00002542\_AR\_QMS\_RAPPORT\_AUDIT\_2026\_SBA\_Published.docx  
FQA00002542\_APP\_QMS\_PLAN\_AUDIT\_SBA.docx

### Ce rapport a été présenté à / et validé par:

**Nom:** Olivier CARRIER

**Fonction:** Responsable Commercial/Logistique/Qualité

## 01. Synthèse pour la Direction

### Objectif(s) de la visite:

Cet audit dénommé Audit de renouvellement a été mené en regard des objectifs précédemment notifiés au client. Les objectifs de la prochaine visite, y compris tout objectif spécifique applicable à la visite (thème / focus), sont confirmés dans le plan d'audit joint au présent rapport.

### Conclusion:

Sur la base des résultats de l'audit, l'équipe d'évaluation recommande l'organisme dénommé TRANSPORTS UNIROUTE à la certification Decret Plastique pour le champ d'application défini.

Le responsable d'audit confirme que les dispositions contractuelles relatives au(x) référentiel(s) Decret Plastique sont correctes. Cela inclut tout changement requis suite à la visite (y compris les changements de champ d'application et de durée des visites suivantes).

### Amélioration continue:

Non applicable

### Domaines requérant l'attention de la Direction:

Non applicable

## 02. Constats d'audit

Si les exigences du schéma/produit diffèrent de la définition standard ci-dessous, la définition du schéma/produit fera foi.

### Non conformité majeure

Absence, ou encore défaut de mise en œuvre ou de maintien, d'une ou plusieurs exigences du système de management, ou situation qui sur la base de preuves objectives soulèverait des doutes significatifs sur la capacité du système à respecter :

- la politique, les objectifs ou les engagements publics de l'organisme
- la conformité aux exigences réglementaires applicables
- la conformité aux exigences applicables des parties intéressées
- la conformité aux exigences du référentiel de l'audit

### Non conformité mineure

Constat mettant en évidence une faiblesse de la mise en œuvre ou du maintien du système de management, n'ayant pas eu d'impact significatif sur la capacité du système à atteindre les résultats attendus, mais qui nécessite des actions correctives pour assurer la pérennité et l'aptitude future du système.

<b>Référence</b>	<b>Clause</b>
<b>Grade</b>	<b>Date d'émission</b>
<b>Statut</b>	<b>Processus / Activités</b>
<b>Site(s)</b>	
<b>Libellé de la non-conformité</b>	
<b>Exigence(s)</b>	
<b>Evidence(s)</b>	
<b>Actions curatives, correctives et délais proposés par le clients</b>	
<b>Actions curatives vérifiées par LRQA</b>	
<b>Analyse des causes vérifiée par LRQA</b>	
<b>Actions correctives vérifiées par LRQA</b>	
<b>LRQA a revu et vérifié la mise en œuvre des actions.</b>	<b>Date de clôture</b>

### 03. Détails de la prochaine visite

<b>Standard(s)</b>	Decret Plastique	<b>Type de visite</b>	Audit de renouvellement		
<b>Durée</b>	0.50 JOUR	<b>Mois dû</b>	October, 2028		
<b>Equipe</b>	to define				
<b>Site(s)</b>		<b>Durée</b>	<b>Méthod e d' audit</b>	<b>Durée d'audit à distance</b>	<b>Code(s) d'activité</b>
3 RUE DU POINT DU JOUR,CHEVIGNY ST SAUVEUR, FR		0.5 JOUR	Sur site	0 JOUR	098901

## 04. Détails de la recommandation

Il est confirmé que tous les sites et les champs d'application, comme définis dans le contrat de Decret Plastique, sont approuvés ou sont recommandés pour approbation lors de cette visite ou restent non approuvés, en dehors de toutes nouvelles approbations, retraits et suspensions indiqués ci-dessous.

Produit	Site(s)	Statut
Decret Plastique	3 RUE DU POINT DU JOUR,CHEVIGNY ST SAUVEUR,FR	Approved

## 05. Informations complémentaires

### Observation LRQA

Notification au client d'une opportunité d'amélioration des pratiques actuelles observées, ou d'un aspect positif constaté. Les exigences de la ou des normes sont respectées, le suivi n'est pas obligatoire pour le client ou LRQA.

### Confidentialité

Nous traiterons le contenu de ce rapport, ainsi que les notes prises au cours de la visite, dans la plus stricte confidentialité et ne les divulguons à aucun tiers sans le consentement écrit du client, sauf si les autorités d'accréditation l'exigent.

### Échantillonnage

Le processus d'audit repose sur le prélèvement d'un échantillon des activités de l'entreprise. Ceci n'est pas basé sur des statistiques mais utilise des exemples représentatifs. La nature détaillée d'une entreprise ne peut pas être échantillonnée dans son intégralité. Par conséquent, si aucun problème n'est soulevé dans un processus particulier, cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a pas de problème, et si des problèmes sont soulevés, cela ne signifie pas nécessairement que ce sont les seuls problèmes.

### Entité légale

L'entité légale accréditée et l'entité ayant délivré les services d'audit présentés dans ce rapport, sont référencées dans le(s) contrat(s) applicable(s).

### Objectifs d'audit

Les objectifs d'audits génériques et les responsabilités de l'équipe d'audit sont inclus dans la «Méthodologie d'audit LRQA» (Note d'information destinée aux clients) disponible sur notre site internet [www.lrq.com/fr-fr](http://www.lrq.com/fr-fr). Tout objectif spécifique pour l'audit suivant sera enregistré dans le rapport de l'audit précédent et sera rappelé et intégré dans le plan d'audit.

### Critères d'audit

Les référentiels d'audit, la documentation et les processus du Système de Management du client constituent les critères de l'audit.

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract. LRQA retains ownership of this report.

## 06. Annexes



# Rapport d'audit du décret plastique n°2021-461 du 16 avril 2021

## Audit de renouvellement

Ce rapport est destiné à :

# TRANSPORTS UNIROUTE

<b>Référence LRQA :</b>	FQA00002542
<b>Dates d'audit :</b>	06/01/2026
<b>Site audité :</b>	CHEVIGNY SAINT-SAUVEUR
<b>Equipe d'audit :</b>	Sébastien BAUER

**Ce rapport a été présenté à et accepté par**

**Nom :** Olivier CARRIER

**Fonction :** Responsable Commercial/Logistique/Qualité

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.



## Sommaire

1.	Synthèse pour la direction.....	3
2.	Tableau des constats .....	4
3.	Détail des activités auditées et des constats d'audit.....	5
4.	Plan d'audit .....	6

## 1. Synthèse pour la direction

### Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

- vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement ;
- suivi le cas échéant des constats antérieurs.

### Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant :

« lavage de citernes de produits non-dangereux dont les contenants peuvent être les granulés plastiques »

, sous réserve d'approbation en revue technique.

### Forces

- Système de management certifié iso9001, SQAS , EFTCO-FOOD, avec responsable qualité dédié.
- Les instructions, le matériel de nettoyage et de confinement sont fonctionnels, le personnel étant convenablement formé à toutes les opérations.

### Faiblesses

- Le rapport du dernier audit LRQA n'est pas disponible sur le site internet

Risques (points de vigilance) :  
(ras)

Opportunités (pistes de progrès) :  
(ras)



## 2. Tableau des constats

1. Grade du constat *	2. Statut du constat	3. Description du constat LRQA	4. Revue du constat par LRQA
5. Activité, département ou thème	6. Date du constat	7. AAMM<trigramme>seq.#	8. Clause applicable

Grade 1	Statut 2	Constat 3	Revue de l'action 4	Activité 5	Date 6	Référence 7	Clause 8
Non-conformité mineure	Nouveau	<p><u>Description de la non-conformité</u> associée : le rapport du dernier audit LRQA n'est pas disponible sur le site internet (décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement, Article D.541-364 : « L'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit ... »)</p>	<p><u>Actions curatives</u> : intégration du rapport 2026 sur le site internet (ouverture d'une fiche d'amélioration)  <u>Pilote</u> : Olivier CARRIER  <u>Délai</u> : 31/01/26</p> <p><u>Analyse des causes</u> : mauvaise prise en compte du décret</p> <p><u>Actions correctives</u> : intégration des futurs nouveaux rapports sur le site (tous les 3 ans)</p> <p><u>Modalités de vérification de l'efficacité des actions correctives</u> : audit interne</p>	-	04/01/26	2601SBA	Contrôles



### 3. Détail des activités auditées et des constats d'audit

<b>Audit de :</b>	TRANSPORTS UNIROUTE	<b>Auditeur :</b>	Sébastien BAUER
<b>Audité(e)s :</b>	Olivier CARRIER – Responsable Commercial/Logistique/Qualité Laura TROUSSIER – Assistante Qualité Didier CARREAU - Laveur Aymeric PIOTET - Laveur		

#### Données analysées :

Transports Uniroute est composé de 49 salariés dont 40 chauffeurs pour 44 camions, et est spécialisé dans le transport d'hydrocarbure / de déchets non dangereux / de marchandises diverses, et également dans la prestation de lavage de citernes industrielles (contenant non dangereux et non alimentaire).

Le décret granulé plastique est applicable à la station de lavage, 38kg de plastiques ont été collectés en 2025.

La société est par ailleurs certifiée iso9001, SQAS , EFTCO-FOOD

Une instruction décrit tous ce qui attrait à la gestion des granulé : « Prévention de la dispersion des granulé plastique dans l'environnement / Maitrise et suivi des déchets plastique », référence IE4.4/04 m à j 12/08/2025.

#### Identification des zones

Zone identifiée dans l'instruction IE4.4/04 : parking, zone de circulation des citernes, réseau de collecte des eaux, station de lavage, zone contiguës à la station.

Les causes potentielle de fuite sont définies dans l'instruction IE4, la principale étant la dispersion à l'ouverture du cône de vidange . Des affichages de prévention sont en place.

Un plan d'urgence ISSE4.4/02 décrit les situations d'urgence dont le déversement important de granulé plastique.

#### Emballages et transport

Nettoyage des camions citernes : Premier nettoyage manuel au balai avec récupération des poudres et granulé, second nettoyage de la citerne à l'eau, avec récupération des granulé dans un premier tamis d'une « caisse palette » en sortie de cône, puis possibilité de récupération sur le tamis du caniveau collecteur d'eau de rinçage.

#### Confinement

Les granulé sont mis dans un sac (1sac par mois), puis envoyé en DIB lors des collecte du prestataire.

#### Bassins

Pas de bassin de confinement.

### Equipements prévenant les rejets

Le parking est goudronné et un caniveau récupère les eaux de ruissèlement. Un réseau de collecte des eaux de pluies et un réseau de collecte des eaux de lavage (vu bordereau de vidange n°19449208 du 10/04/25 de la SARP Grand-Est). Vu regard des 2 réseaux, sans aucune présence de granulés plastiques.

### Formation

Formation du personnel lors de la mise à jours de la documentation : vu CR du 08/10/2025 lors de la mise à jour des procédures IE 44/04 et ISSE4.4-02, puis évaluation du personnel du 19/02/2025. Affichages auprès du personnel et des tiers.

### Contrôles

Audit « OCS et Décret Plastique » : vu CR du 19/11/2025

Audit « visite causerie » trimestrielle avec thématiques concernant les granulés plastiques (vu CR du 24/09/2025).

Audit interne de respect du décret granulé plastique, vu CR du 4+5/08/2025, alimentant un plan d'actions (exemple : fiche d'amélioration n°336 concernant la nécessité d'un affichage à l'entrée pour signifier de ne pas ouvrir les citernes sur le parking).



## 4. Plan d'audit

<b>Type d'audit :</b> <b>Audit de renouvellement</b>	<b>Critères d'audit :</b> Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement	
<b>Nom et rôle de l'équipe d'audit :</b> <b>Responsable d'audit : Sébastien BAUER</b>	<b>Date d'audit / <i>Audit date</i> :</b> <b>06/01/2026</b>	<b>Date d'édition :</b> <b>19/12/2025</b>

### **Mardi 6 Janvier 2026 / Site de Chevigny Saint Sauveur**

09h00 Réunion d'ouverture avec la Direction : présentation du périmètre de l'audit, des méthodes d'audit et de « reporting » et revue du plan d'audit

09h15 Audit des procédures

10h00 Audit des activités opérationnelles : Tour du site, Identification des zones, parking, station de lavage, confinement, équipements prévenant des dangers, formation, contrôles

11h30 Rebouclage, préparation du rapport, préparation de la réunion de clôture

12h00 Réunion de clôture

12h30 Fin de l'audit

